



## Éditorial

### D'ego à égaux



L'ego est une force puissante qui réside en chacun, une voix intérieure qui cherche à se distinguer, se glorifier et être reconnue. Un nombril qui n'a de cesse de gonfler lorsque tout nous réussit, mais qui s'atrophie lorsque le mal-être s'installe. Dans bien des situations, l'ego nous pousse à ériger des barrières entre les autres et nous-mêmes, créant ainsi des illusions, celle de la supériorité ou de l'infériorité par exemple.

Pourtant, en considérant la réalité de manière plus profonde, nous réalisons que, malgré nos différences apparentes, nous sommes tous fondamentalement égaux. Peu importe notre posture politique, notre statut social, notre niveau d'éducation ou notre réussite matérielle, nous partageons tous une expérience commune en tant qu'êtres humains: nous sommes tous des vulnérables, dépendants des autres pour notre survie et notre développement; nous ressentons tous la joie, la peine, l'amour et la douleur et sommes tous confrontés à la fragilité de notre existence et à l'incertitude qui l'accompagne.

Lorsque l'on en prend conscience, l'ego perd de son emprise. Les succès et les échecs, les possessions matérielles et les titres honorifiques ne définissent pas notre valeur en tant qu'individu. Il s'agit là de constructions passagères et superficielles qui ne peuvent pas masquer la véritable essence de notre personnalité.

Reconnaître cette égalité, c'est développer notre empathie, comprendre que chacun vit avec ses propres luttes, doutes et souffrances, réaliser que juger et mépriser autrui sur la base de nos différences n'a aucun sens, car nous sommes tous liés par une humanité commune. Retrouver la paix intérieure, le sentiment d'agir au plus près de notre conscience, nous libérer de la pression constante de devoir prouver notre valeur et de vouloir nous comparer aux autres nous permet alors de cultiver des relations harmonieuses et des interactions bienveillantes, car nous voyons au-delà des masques de l'ego.

Transcender les illusions de son soi, vivre avec une conscience redoublée des réalités, se connecter humainement aux autres, telles sont les valeurs qui continueront d'animer l'esprit de l'éphémère président soussigné.

Yvan Ryser,  
président du Conseil communal

## Fêtes scolaires 2023

**Bouvevilliers**, 24 juin dès 11h00 dans la cour du collège (chants puis restauration);  
**Cernier**, 23 juin dès la fin d'après-midi: activités sportives. 18h00: chants puis bar, fondue dans la cour du collège primaire;  
**Chézard-Saint-Martin**, 23 juin à 17h30 (spectacle). La fête scolaire fait partie de la fête villageoise (23 au 25 juin 2023);  
**Coffrane**, 23 juin: fête de jeunesse au collège, spectacle à 18h30 sur le thème: «Coffrane a un incroyable talent»;  
**Dombresson**, 23 juin: karaoké pour les familles à la salle des spectacles, deux représentations (18h30 et 19h45). Stand dans la cour;  
**Fontainemelon**, 9 juin à 19h00 au collège (spectacle), restauration à la salle de gymnastique;  
**Fontaines**, 23 juin dès 18h00 dans la cour du collège;  
**La Côte**, 23 juin de 17h30 à 19h45 au manège de Fenin (stands + chants et chorégraphies) puis restauration sur place;  
**Le Pâquier**, 30 juin à 10h30 en classe pour la présentation des activités du camp et grillade à 11h30 à la place de jeux du Pâquier (seulement en cas de beau temps);  
**Les Geneveys-sur-Coffrane**, 28 juin dès 17h00 au collège (exposition). 17h45: mini concert de la chorale. Stand de boissons et disco pour les enfants entre 15h30 et 20h00;  
**Les Hauts-Geneveys**, 24 juin dès 09h00 aux Gollières, rallye par équipes;  
**Montmollin**, 24 juin à 18h30 dans la cour d'école: spectacle des élèves, stands avec nourriture, boissons et tombola;  
**Savagnier**, 28 juin dès 17h00, énigmes et aventures au collège. 19h30: chants. Cantine ouverte dès 17h00.



## Fête nationale: on compte sur vous

La commémoration de la Fête nationale sera organisée le **lundi 31 juillet 2023** sur le magnifique site d'Evologia à Cernier. Sous le signe des 10 ans de la Commune, les festivités se dérouleront dans ce lieu plus que centenaire et plus particulièrement devant le restaurant et au Mycorama.

Cette manifestation sous un nouveau jour nécessite l'engagement de bénévoles pour différentes tâches telles que le parage, la mise en place ainsi que d'autres besoins inhérents à la bonne marche de cet événement. De son côté, la Commune assure les charges d'organisation.

Saisissez l'opportunité de vivre cette fête de l'intérieur et inscrivez-vous en ligne sur le site internet communal. Comme les années précédentes, les heures réalisées seront valorisées en faveur des sociétés locales et associations villageoises désignées.

Le programme de la fête, qui se veut familiale et sympathique, sera dévoilé début juillet.

## Conseil général

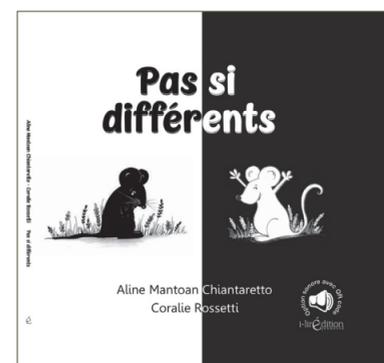
La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 19 juin 2023 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023
3. Communications du président
4. Rapport d'activités des commissions et des délégations
5. Nomination du bureau
6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de M. Mario di Pietro, démissionnaire
7. Comptes et gestion 2022
8. Modification partielle du plan spécial valant sanction préalable «MOM Le Prélet»
9. Modification partielle du plan d'aménagement local de Coffrane et celui de Montmollin, secteur «Rive»
10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon
11. Rapport d'information concernant la création de places d'accueil parascolaire dès la rentrée d'août 2023
12. Motions et propositions
13. Résolutions, interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal

## Lecture et dédicace

Le **samedi 24 juin 2023 de 10h00 à 11h00**, à la bibliothèque publique communale à Fontainemelon, venez rencontrer et partager l'univers de l'auteure vaudruzienne Aline Mantoan Chiantaretto et découvrir son dernier album *Pas si différents*. Tous ses ouvrages sont publiés chez i-lirédiction jeunesse et offrent une lecture interactive avec, en plus du texte et des illustrations, une version sonore et des jeux.



## Documents d'identité

À l'approche des vacances d'été, pensez d'ores et déjà à contrôler la validité de vos documents d'identité. Pour tout renseignement complémentaire: [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch) ou 032 886 56 23.

## Magic Pass & forfait ski

D'entente avec les sociétés de téléski Les Bugnens-Savagnières SA et Le Crêt-du-Puy SA, la promotion du ski reste de mise pour l'hiver 2023-2024, ceci au travers du Magic Pass et de forfaits locaux.

### Magic Pass: subvention communale pour les enfants et les étudiants

Dans le but de soutenir le ski auprès des enfants nés entre 2008 et 2017 ainsi que les étudiants et apprentis (maximum 25 ans), la Commune maintient une subvention de CHF 60 par abonnement Magic Pass; l'offre est valable uniquement pour les jeunes ayant leur domicile légal à Val-de-Ruz.



Toutes les informations en matière de prix et de procédure de commande sont disponibles sur le site [www.magicpass.ch](http://www.magicpass.ch). Le formulaire de remboursement Magic Pass pour enfant et étudiant/apprenti est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

Délai de transmission du formulaire:  
**31 octobre 2023.**

### Forfait neuf jours de ski à des conditions attractives



Comme pour les saisons précédentes, il sera toujours possible d'acquiescer des forfaits de ski à conditions attractives valables sur les pistes des Bugnens-Savagnières et du Crêt-du-Puy. Les détails seront annoncés à partir du mois d'août 2023. **Bonne nouvelle pour les personnes ayant acquis un forfait durant l'hiver 2021-2022:** initialement valables durant deux saisons, les jours non utilisés restent valables pour l'hiver prochain.

Cette année encore, la Commune est heureuse de pouvoir s'associer à cette action visant à promouvoir le ski auprès de sa population, mais également à soutenir les deux stations.

## PAL: présentation publique

L'aménagement du territoire, c'est un peu comme un mille-feuilles: c'est composé de plusieurs couches superposées. Il y a d'abord et à l'origine la fameuse Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ratifiée à une très large majorité par les Neuchâtelois (69,8%) en 2013. Sur ce socle, le Canton a dû à son tour adapter sa législation et, maintenant, c'est au tour des communes. Celle de Val-de-Ruz a donc réalisé son plan d'aménagement local (PAL). C'est un travail important et compliqué, unifiant les règles très différentes appliquées jadis par chaque ancienne commune.

Le but de ce PAL est multiple et il poursuit des objectifs vertueux: il doit permettre de protéger notre environnement et d'améliorer la qualité de vie sur l'ensemble du territoire. Concrètement, il s'agit, conformément aux principes de la loi fédérale précitée, de limiter l'étalement urbain au détriment de l'agriculture et de la nature, de densifier les milieux bâtis, de développer la mobilité en transports publics pour les habitants, de maintenir et/ou créer des voies cyclables et des chemins pour piétons et, enfin, d'aménager des aires de verdure et des espaces plantés d'arbres. En clair, c'est en quelque sorte le cadre de vie communal de chacun qui y est esquissé pour les 20 prochaines années.

Résultat d'un travail de plusieurs années, le PAL sera dévoilé **mercredi 21 juin prochain à 19h30** au Mycorama à Cernier, lors d'une soirée de présentation publique. Les plans détaillés y resteront à disposition de la population les 22 et 23 juin 2023, de 18h00 à 20h00, et samedi 24 juin de 10h00 à 12h00. Une permanence sera assurée par des experts en aménagement du territoire et par le Conseil communal, permettant aux personnes intéressées d'aborder les questions individuelles ou les points de détail.

Une fois cette étape franchie, le PAL doit enfin être adopté par le Conseil général puis définitivement sanctionné par le Conseil d'État.

## Conseil communal

Dans sa séance du 7 juin 2023, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour la fin de cette législature de la manière suivante:

Président	Yvan Ryser
Vice-président	Daniel Geiser
Secrétaire	François Cuche
Secrétaire-adjoint	Roby Tschopp
Membre	Jean-Claude Brechbühler

La répartition des dicastères et celle des délégations ne font l'objet d'aucune modification.

## Abattage d'arbres

La Commune va procéder à des abattages d'arbres ces prochaines semaines dans plusieurs lieux publics, entre autres places de jeux et cours d'écoles.

Aucun abattage n'est fait sans bonne raison. Les arbres sont systématiquement remplacés par une essence indigène adapté au climat actuel. Cela reste une mesure prise en dernier ressort, notamment sur la base de l'état sanitaire de l'arbre concerné.

## Anniversaires et jubilés

Fêtent en juin 2023:

### Noces de diamant (60 ans)

- Albiseti Margaretha et Rinaldo, à Bouvevilliers;
- Benoit Claudine et Eric, à Fontaines;
- Stauffer Ghislaine et Freddy, à Chézard-Saint-Martin.

### Noces d'or (50 ans)

- Arnold Micheline et Daniel, à Chézard-Saint-Martin;
- Berger Nathalie et Michel, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Borel Marianne et Samuel, à Savagnier;
- Gafner Claudine et Pierre-Alain, à Fontainemelon;
- Nobs Marinella et Max, aux Hauts-Geneveys;
- Räber Anne-Lise et Pierre-Alain, à Fontaines;
- Rüeegg Rosa Maria et Pierre-André, à Fontainemelon;
- Schülé Rose-Marie et Gilbert, à Fontaines.

### 90 ans

- Bondallaz Bluette, à Fontaines;
- Jenny Elianne, à Fontainemelon.



## Les Charabiades

La fête annuelle du cercle scolaire aura lieu les **15 et 16 juin 2023 dès 17h30** au collège de La Fontenelle à Cernier. Chorales, comédie musicale et expos vous y attendent. Programme sur <https://csvt.ch/programme-charabiades/>.

## Pavoisement

L'Hôtel-de-ville à Cernier arborera les couleurs de la Commune, celles de la République ainsi que de la mère patrie à l'occasion des votations du 18 juin prochain.

C'est en ces cas - ainsi que le 1<sup>er</sup> mars, le 1<sup>er</sup> août et le 27 novembre (en souvenir du vote populaire en faveur de la fusion) - que sont posés trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, État de Neuchâtel et Confédération) trois jours avant et trois jours après la date concernée.